



ÉDITION POUR LES RETRAITÉS  
PRINTEMPS 2023 | VOLUME 14

# MISE À JOUR SUR LE RRSPNB

## DANS CE NUMÉRO

- 1 | VOUS AVEZ POSÉ LA QUESTION - VOICI LES FAITS
- 3 | ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION 2023 DU RRSPNB
- 4 | QUESTIONS D'ARGENT
- 5 | RAPPORT SUR LES PLACEMENTS
- 7 | CONSEILS À L'INTENTION DES RETRAITÉS : MISE À JOUR DE VOS RENSEIGNEMENTS
- 7 | MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

## COORDONNÉES

### PAR LA POSTE :

Conseil des fiduciaires du Régime  
de retraite dans les services publics  
du Nouveau-Brunswick

a/s de Vestcor

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

### PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)

506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL : [info@rrspnb.ca](mailto:info@rrspnb.ca)

ISBN 978-1-4605-3523-3



# RRSPNB

## VOUS AVEZ POSÉ LA QUESTION. VOICI LES FAITS.

L'année dernière, nous avons mené une enquête auprès de vous, les participants au RRSPNB. Nous voulions en savoir plus sur la façon dont vous percevez le régime, ainsi que sur les aspects du RRSPNB que vous aimeriez approfondir. Vous avez été nombreux à nous dire que vous aimeriez avoir plus d'information sur les rajustements au coût de la vie (voir votre bulletin de l'automne 2022, qui était une édition spéciale sur le coût de la vie) de l'automne 2022, disponible à [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca), sous l'onglet « Communications », ainsi que plus d'information sur les éléments de base du régime. Nous avons prévu beaucoup de choses dans un proche avenir, y compris des vidéos, des webinaires et plus encore. Ci-dessous vous trouverez quelques réponses aux questions que nous recevons régulièrement au sujet du RRSPNB.

### **J'ai entendu dire que notre gestionnaire des placements coûte très cher. Est-ce que leurs frais sont excessifs?**



Contrairement à ce que vous avez pu entendre, notre gestionnaire des placements basé au Nouveau-Brunswick, Vestcor, est une entité sans but lucratif très rentable qui est étroitement liée à nous en tant que partenaire de confiance. En fait, ses dépenses sont nettement inférieures à celles d'autres fournisseurs de services de son envergure et d'un niveau d'expertise comparable.

En plus de son modèle à moindre coût, Vestcor a apporté une valeur financière supplémentaire au régime, en utilisant son expertise pour dépasser l'indice de référence de notre politique d'investissement de 1,38 % sur une base annuelle au cours des quatre dernières années (voir le rapport sur les placements à la page 5). Cela a permis d'ajouter 428,5 millions de dollars de fonds nets au régime par rapport à l'indice de référence, tout en maintenant le risque auquel est exposé le RRSPNB à un niveau très faible au moyen de stratégies d'investissement prudentes.

Les frais de gestion de placements de Vestcor coûtent actuellement au RRSPNB 14 cents pour chaque tranche de 100 \$ d'actifs sous gestion. Il s'agit d'un excellent rapport coût-efficacité par comparaison avec d'autres options. En 2021, Vestcor a participé à une enquête annuelle sur les régimes de retraite à prestations déterminées menée par CEM Benchmarking Inc. Cette analyse comparative a permis d'estimer que le RRSPNB économise environ 22 cents par tranche de 100 \$ d'actifs sous gestion par rapport à d'autres gestionnaires de fonds de pension du secteur public. Les économies sont encore plus importantes par rapport aux gestionnaires d'actifs du secteur privé.

### **Si j'ai pris une retraite anticipée, qu'advient-il de ma pension à l'âge de 65 ans?**



Il existe cette idée fausse répandue selon laquelle une « pénalité » existe pour les participants au RRSPNB qui atteignent l'âge de 65 ans. Bien qu'un facteur de réduction pour retraite anticipée puisse être appliqué dans le cas de départs à la retraite avant l'âge de 65 ans en fonction du service ouvrant droit à pension accumulé, les participants reçoivent une prestation supplémentaire lorsqu'ils prennent une retraite anticipée. Si vous prenez votre retraite avant l'âge de 65 ans, votre prestation de pension du RRSPNB comprendra un montant supplémentaire en plus de la portion de pension à vie. C'est ce qu'on appelle communément une « prestation de raccordement ». Ce montant supplémentaire est destiné à vous aider financièrement jusqu'à ce que vous soyez admissible pour une prestation non réduite du Régime de pensions du Canada (RPC) à l'âge de 65 ans, et ce, peu importe quand vous décidez de recevoir votre pension du RPC. Cette prestation supplémentaire prend fin lorsqu'on atteint l'âge de 65 ans. Pour en savoir plus, veuillez regarder notre vidéo « Intégration du RPC et pension du RRSPNB », à l'adresse [rrspnb.ca/integration](https://rrspnb.ca/integration).

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :** Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

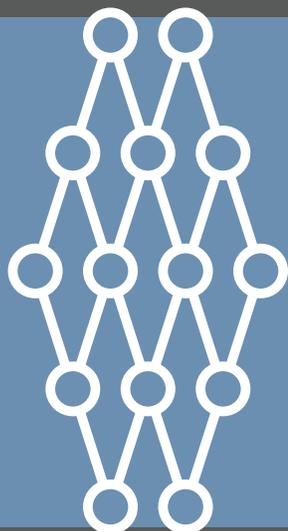
# RRSPNB

VOUS AVEZ POSÉ LA QUESTION. VOICI LES FAITS.



## Le portefeuille du RRSPNB tient-il compte des préoccupations environnementales?

Oui! On accorde une importance particulière aux préoccupations environnementales, sociales et liées à la gouvernance (communément appelées ESG) lorsqu'on envisage les placements du régime. En fait, notre gestionnaire des placements, Vestcor, a publié récemment son rapport sur l'investissement responsable, où il décrit en détail sa prise en compte de ces préoccupations. Vous le trouverez à l'adresse [vestcor.org/responsible](https://vestcor.org/responsible).



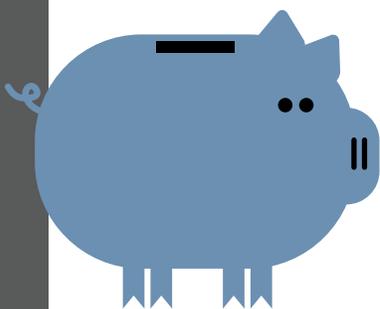
## Comment la sélection des membres du conseil du RRSPNB se fait-elle?

Le conseil comprend des membres nommés par les parties du régime (la Province du Nouveau-Brunswick et les divers syndicats qui ont signé le protocole d'entente du RRSPNB). Chaque fiduciaire apporte un éventail de compétences uniques à la table. De cette manière, nous sommes certains que le conseil dispose de connaissances sur une grande diversité de sujets. Plusieurs membres sont également des participants actifs ou retraités du régime. Lorsqu'ils sont nommés au conseil, les membres suivent une séance d'orientation, après quoi ils poursuivent une formation continue sur des sujets relatifs à l'administration du RRSPNB.

Les biographies des membres de votre conseil des fiduciaires figurent au [rrspnb.ca/conseil](https://rrspnb.ca/conseil).

## Le RRSPNB aura-t-il suffisamment d'argent pour payer ma pension viagère?

Selon le plus récent rapport d'évaluation actuarielle, oui. Le RRSPNB est bien financé. Il vous offre une prestation de pension qui est très sûre et qui devrait augmenter dans l'avenir en fonction des rajustements au coût de la vie (RCV) annuels. Le plus récent rapport d'évaluation actuarielle indique une probabilité supérieure à 99 % que les prestations n'aient pas à être réduites au cours des 20 prochaines années tout en prévoyant de futurs RCV correspondant à plus de 94 % de l'inflation. Ces résultats excèdent les exigences minimales des lois provinciales. En fait, le RRSPNB satisferait toujours aux exigences de ces deux examens de gestion des risques à la suite de divers événements potentiellement néfastes, comme une diminution des taux d'intérêt, une détérioration des valeurs de l'actif, une augmentation de l'espérance de vie des participants ou une diminution du nombre de participants, tous des scénarios qui ont été évalués.



# ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DU RRSPNB 2023



## POURQUOI DEVRIEZ-VOUS Y ASSISTER?

Vous entendrez votre conseil des fiduciaires et les fournisseurs de services indépendants de votre régime, et vous aurez l'occasion de poser toutes les questions que vous souhaitez.

L'assemblée comprendra :

- Une introduction à votre conseil des fiduciaires
- Une mise à jour sur la santé financière du régime
- Une mise à jour sur le rajustement au coût de la vie au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Des présentations de l'actuaire et du fournisseur de services d'administration du régime et de gestion des placements
- Une séance de questions et réponses

## QUAND?

Le 19 septembre 2023 à 12 h (midi)

## OÙ?

En ligne en webdiffusion (avec option téléphonique)



## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOUR'HUI!

Numérisez le code à gauche avec votre appareil mobile ou visitez [rrspnb.ca/AAI2023](https://rrspnb.ca/AAI2023)



# Questions d'argent

## Vos connaissances financières

[rrspnb.ca/questionsdargent](https://rrspnb.ca/questionsdargent)



NUMÉRISER  
ICI

Améliorer vos connaissances financières peut vous aider à prendre d'importantes décisions financières.

Savoir quelles sont les meilleures décisions financières à prendre dans votre intérêt peut vous permettre de réduire votre stress et d'améliorer votre bien-être général. Allez à [rrspnb.ca/questionsdargent](https://rrspnb.ca/questionsdargent) ou numérisez le code situé à gauche avec votre appareil mobile pour consulter une série de ressources utiles, quel que soit votre niveau de connaissances actuel.

Veillez noter que bien que Vestcor (le fournisseur de services d'administration pour notre Régime) et votre régime de retraite ne fournissent pas une formation financière individuelle ou des conseils financiers individuels, c'est avec plaisir que nous mettons à votre disposition une collection de documents de référence fournis par Vestcor et par des tiers.

# RAPPORT SUR LES PLACEMENTS

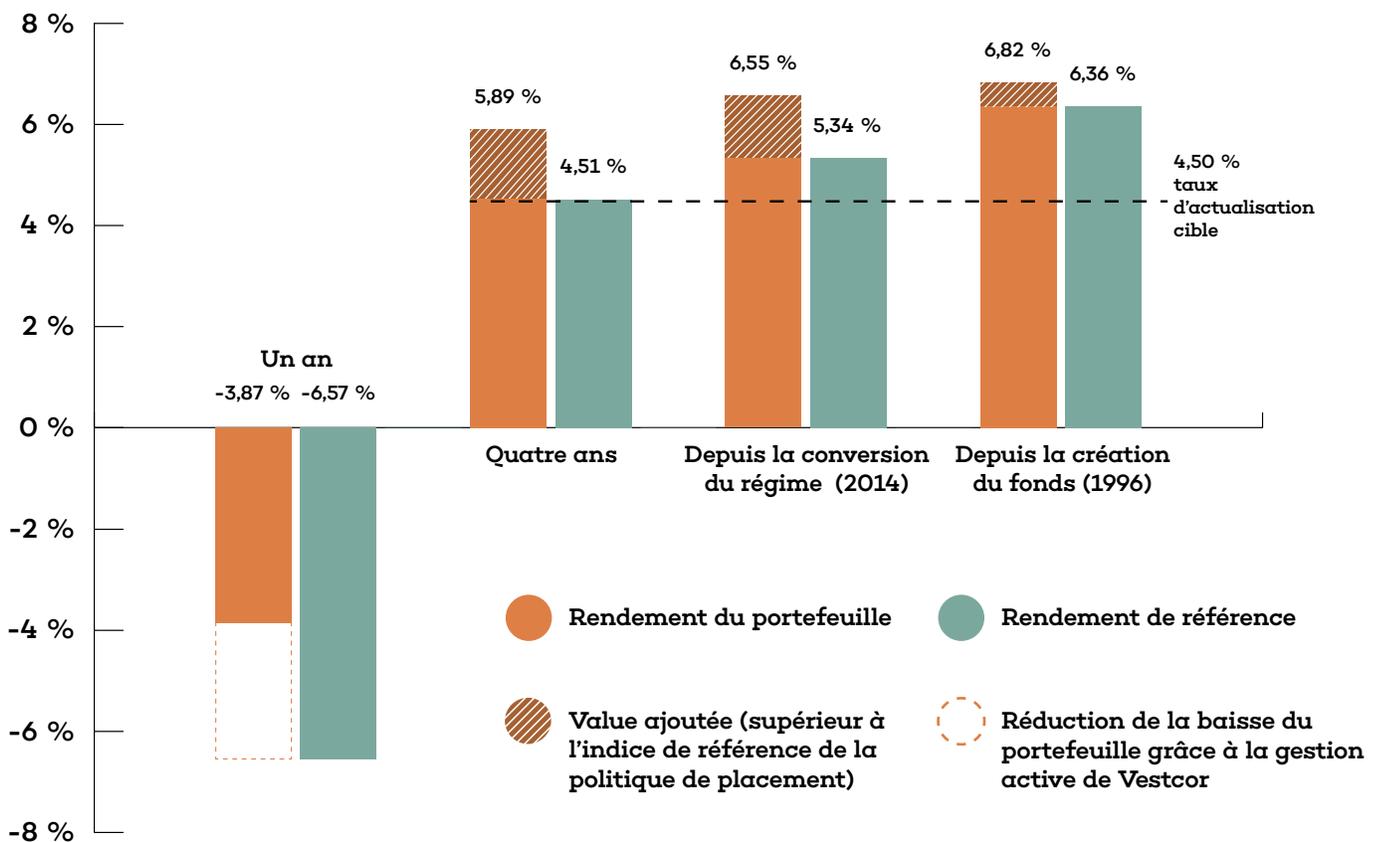
## APERÇU DE LA SITUATION DE VOTRE RÉGIME DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2022



Recherchez les termes soulignés en pointillés dans ce rapport sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au RRSPNB en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site [vestcor.org/glossaire](https://vestcor.org/glossaire).



### RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2022)



L'année 2022 a été l'une des années les plus faibles jamais enregistrées pour les investisseurs ayant un portefeuille diversifié (voir « diversification » dans le glossaire), le rendement des actions et des obligations ayant été nettement négatif en raison de la volatilité économique et de la hausse de l'inflation. Pour la première fois depuis la conversion du régime à un régime à risques partagés, le fonds a enregistré un rendement négatif de -3,87 % pour l'année civile. Toutefois, la position défensive adoptée pour les actifs investis a assuré une protection significative contre des déclinés plus marqués, et la gestion active des placements a permis de dépasser les indices de référence, obtenant un solide rendement actif de 2,70 % en 2022.

À long terme, le taux de rendement annualisé sur quatre ans de 5,89 % et le rendement annualisé depuis la création du fonds de 6,82 % ont tous les deux continué de dépasser les indices de référence de 4,51 % et 6,36 % respectivement. En outre, ces rendements à long terme ont continué à dépasser le taux d'actualisation cible de 4,50 % (le taux d'actualisation est le taux de rendement net des investissements que le Fonds de pension doit obtenir de manière prudente à long terme).

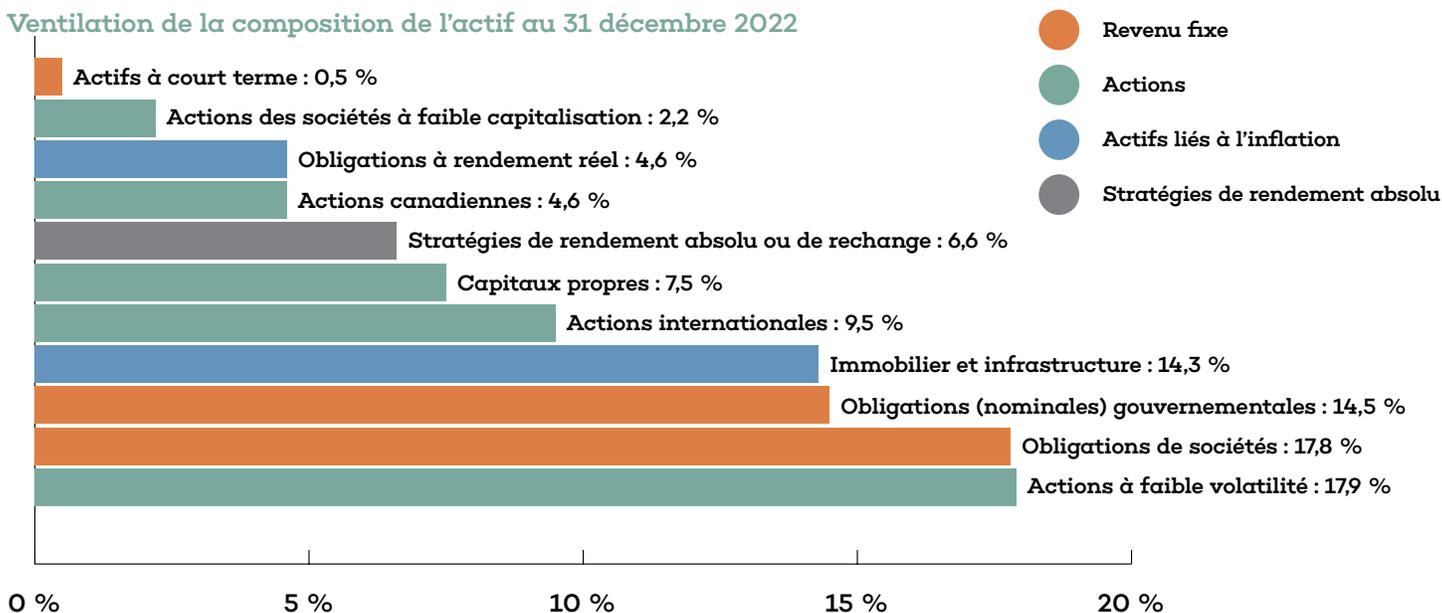
## ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du RRSPNB au 31 décembre 2022 s'établissait à 8,819 milliards de dollars, une diminution de 0,534 milliard de dollars par rapport à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2021.

## COMPOSITION DE L'ACTIF

Le tableau ci-dessous indique la composition de l'actif du portefeuille au 31 décembre 2022 et la diversification des actifs de placement du régime.

### Ventilation de la composition de l'actif au 31 décembre 2022



À la suite de l'examen annuel de la politique de placement par le conseil, les placements du RRSPNB sont transférés vers une nouvelle composition de l'actif au cours des 6 à 12 prochains mois. Un complément d'information concernant les politiques du conseil se trouve dans l'Énoncé des politiques de placement, qui peut être consulté au [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca), sous « Gestion du régime », « Documents constitutifs ».

## APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Compte tenu des perturbations géopolitiques, économiques et de hausse des taux d'intérêt, la volatilité des marchés a été considérablement plus grande que la normale en 2022. L'inflation a augmenté tout au long de 2022, atteignant des niveaux qui n'ont pas été observés depuis des décennies. Bien que l'inflation reste supérieure aux objectifs des banques centrales au Canada et aux États-Unis, les valeurs de l'indice des prix à la consommation (IPC) en glissement annuel semblaient avoir atteint leur maximum en milieu d'année et ont continué à baisser vers la fin de 2022.

En ce qui concerne les marchés des obligations canadiennes, l'année 2022 a été la pire année enregistrée jusqu'à maintenant, les taux d'intérêt ayant augmenté à un rythme record. Parallèlement, les marchés boursiers ont également connu des diminutions marquées en 2022, seuls les marchés privés et les placements non traditionnels ayant offert une diversification satisfaisante.

Sur une note positive, un portefeuille diversifié aujourd'hui a un profil de rendement attendu nettement meilleur par rapport à il y a deux ans, et en général les obligations pourraient éventuellement jouer un rôle accru dans notre portefeuille dans l'avenir tant pour le potentiel de rendement que pour la gestion des risques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à [vestcor.org/miseajourdumarche](https://vestcor.org/miseajourdumarche).

# CONSEILS À L'INTENTION DES RETRAITÉS MISE À JOUR DE VOS RENSEIGNEMENTS

- **Vous déménagez bientôt?**

Vous pouvez mettre à jour votre adresse au moyen du formulaire de changement d'adresse disponible à l'adresse [rrspnb.ca/adresse](https://rrspnb.ca/adresse). Si vous préférez, vous pouvez communiquer avec Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012.

- **Vous deviez de l'argent au cours des dernières années après avoir produit votre déclaration de revenus?**

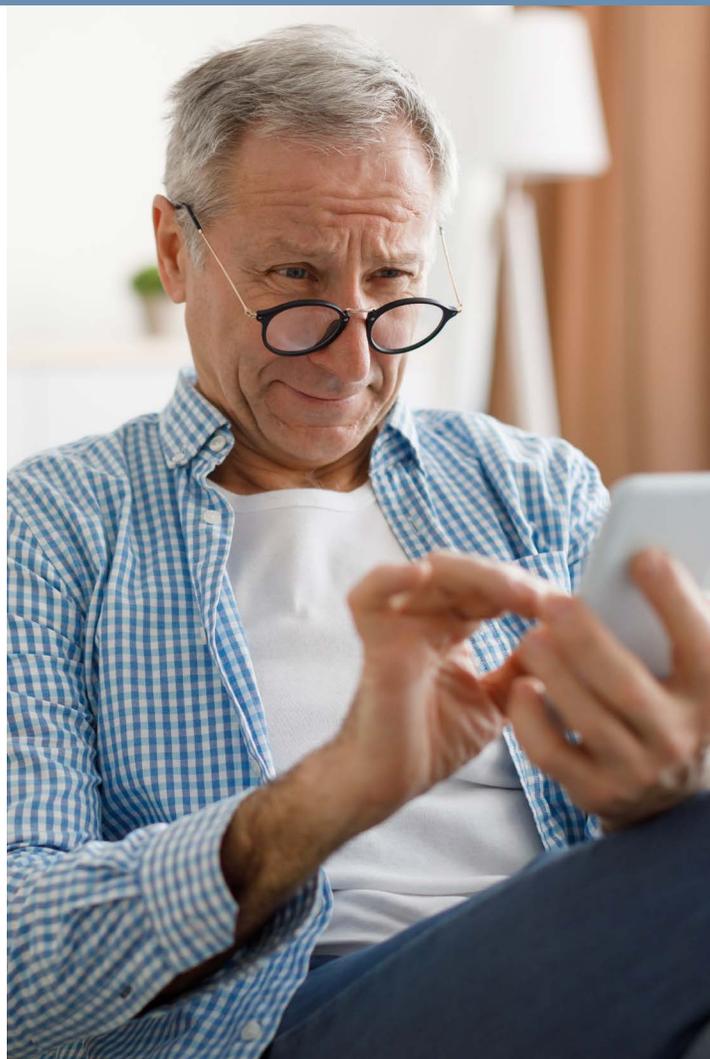
Vous pourriez envisager d'accroître le montant d'impôt à retenir sur le montant mensuel de votre pension. Ainsi, vous pourriez réduire le montant dû lorsque vous produirez votre prochaine déclaration de revenus. Le formulaire est disponible à l'adresse [rrspnb.ca/impot](https://rrspnb.ca/impot). Il peut être utile de contacter un fiscaliste avant de prendre toute décision concernant vos déductions d'impôt sur le revenu.

- **Vous avez ouvert un nouveau compte bancaire?**

Rendez-vous à [rrspnb.ca/banque](https://rrspnb.ca/banque) pour trouver le formulaire nécessaire pour mettre à jour vos renseignements bancaires. Vous pouvez aussi communiquer avec Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012. Gardez votre ancien compte ouvert jusqu'à ce qu'un paiement ait été déposé dans votre nouveau compte.

- **Vous souhaitez connaître les dates de paiement de votre pension?**

Un calendrier des dates de paiement des pensions peut être téléchargé au [rrspnb.ca/calendrier](https://rrspnb.ca/calendrier).



## MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick) exige que les participants soient informés de toute modification apportée aux documents constitutifs du RRSPNB. À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- Le texte du régime a été modifié de manière à tenir compte des changements apportés à la *Loi sur la prestation de pension* sur le plan de l'exemption de participer au RRSPNB pour des motifs religieux. Cette modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 13 décembre 2022.
- Le texte du régime a été modifié afin de tenir compte du rajustement au coût de la vie de 5,24 % accordé le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 10 janvier 2023.

Les documents constitutifs du RRSPNB sont disponibles à l'adresse [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca). Ils comprennent ce qui suit :

- **Politique de financement** : outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au régime. Il s'agit d'un document qui fournit une orientation et des règles concernant les décisions qui doivent ou peuvent être prises par le conseil des fiduciaires sur le plan des niveaux de financement, des cotisations et des prestations. La politique de financement peut être consultée à l'adresse [rrspnb.ca/pf](https://rrspnb.ca/pf). Un résumé de certaines des principales dispositions de la politique de financement du RRSPNB est disponible à l'adresse [rrspnb.ca/spf](https://rrspnb.ca/spf).